

**Christine ROMANI**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit près la cour d'appel d'Aix-en-Provence**  
**Siren : 479 461 675**  
**Code APE : 6920Z**

35, Avenue de la Gare  
Chemin vicinal de le Millière  
13 011 Marseille

Tél : 06 12 77 49 43 / 04 91 55 53 85  
E-mail : christine.romani@wanadoo.fr

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

**Association LA COMPAGNIE**

**19 rue Francis de Pressensé  
13001 Marseille**

**Siret : 392 885 513 00029 Code APE : 9003B**

---

## 1 – Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA COMPAGNIE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport présentant un excédent de 10.056 Euros.

*Je vous précise que votre association n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, les comptes de l'exercice 2021 n'ont pas fait l'objet de certification. Cependant, j'ai mis en œuvre les procédures d'audit et diligences nécessaires selon les normes d'exercice professionnel applicable en France, en l'occurrence la Norme NEP-510.*

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.*

## 2 – Fondement de l'opinion

### 2.1 – Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2.2 – Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La justification des subventions et l'utilisation des subventions,
- Le solde des subventions à recevoir à la clôture de l'exercice,
- L'appréciation du montant des fonds dédiés,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, *arrêtés dans les conditions rappelées précédemment*, et de la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4– Vérification et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En application de la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### 5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### 6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Marseille, le 5 septembre 2023

Le Commissaire aux comptes  
Christine ROMANI

**Christine ROMANI**  
Expert-comptable  
Commissaire aux comptes  
35, Avenue de la Gare - 13011 Marseille  
Tél : 06 49 49 49 49 - 06 49 49 49 49

## ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**BILAN ACTIF**

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	31/12/21
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	525	525		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	69660	69660		826
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1493		1493	1493
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>71678</b>	<b>70185</b>	<b>1493</b>	<b>2319</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	11810		11810	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	25583		25583	16169
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	42451		42451	44040
Charges constatées d'avance				1402
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>79844</b>		<b>79844</b>	<b>61610</b>
<b>FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>151522</b>	<b>70185</b>	<b>81337</b>	<b>69929</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	23248	39982
Excédent ou déficit de l'exercice	10056	(16735)
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>33304</b>	<b>23248</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1201	11702
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>34505</b>	<b>34950</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16800	
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>16800</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	9107	9107
Provisions pour charges	7500	7500
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>16607</b>	<b>16607</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3705	7139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5780	5233
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3940	
<b>TOTAL DETTES (III)</b>	<b>13425</b>	<b>12372</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>81337</b>	<b>63920</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations	160	280		
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	21 403	13 010		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	164 417	138 969		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	191	147	44	30%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>186 171</b>	<b>152 407</b>	<b>33 764</b>	<b>22%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	68 924	52 365	16 558	32%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 183	1 490	(307)	-21%
Salaires et traitements	72 981	82 195	(9 214)	-11%
Charges sociales	28 013	33 451	(5 438)	-16%
Dotations aux amortissements	826	938	(112)	-12%
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés	16 800			
Autres charges	350	352	(2)	-1%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>189 077</b>	<b>170 791</b>	<b>18 285</b>	<b>11%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(2 906)</b>	<b>(18 385)</b>	<b>15 479</b>	<b>84%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	178	48	130	271%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>178</b>	<b>48</b>	<b>130</b>	<b>271%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>178</b>	<b>48</b>	<b>130</b>	<b>271%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>(2 728)</b>	<b>(18 337)</b>	<b>15 609</b>	<b>85%</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)**

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	16074	1240	14834	1197%
Sur opérations en capital		1146	(1146)	-100%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>16074</b>	<b>2386</b>	<b>13688</b>	<b>574%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	3290	784	2506	320%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>3290</b>	<b>784</b>	<b>2506</b>	<b>320%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>12784</b>	<b>1602</b>	<b>11182</b>	<b>698%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>202422</b>	<b>164840</b>	<b>47582</b>	<b>31%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)</b>	<b>192366</b>	<b>171576</b>	<b>20791</b>	<b>12%</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>10056</b>	<b>(6735)</b>	<b>26791</b>	<b>160%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				

# ANNEXE

1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, arrêté ministériel du 26/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie de échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### **3. Frais d'établissement**

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

### **4. Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **6. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **7. Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## **FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Néant

### **Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

Néant

### **Autres éléments significatifs**

Néant

## VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	39 882	(16 735)		0	23 248
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 735)				10 056
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>23 248</b>				<b>33 304</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 702			10 501	1 201
Provisions réglementées					
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>34 950</b>			<b>10 501</b>	<b>34 505</b>

## VARIATION DES FONDS DEDIÉS

Variation des fonds dédiés	À l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisations			À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursé	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
<b>PROJET 1/REGION CARTE BLANCHE MONFREUX</b>							
Subventions d'exploitation						4 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 1/REGION CARTE BLANCHE MONFREUX</b>						<b>4 000</b>	
<b>PROJET 2/ENSEMBLE EN PROVENCE</b>							
Subventions d'exploitation						2 800	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 2/ENSEMBLE EN PROVENCE</b>						<b>2 800</b>	
<b>PROJET 3/VDM COMPLEMENT</b>							
Subventions d'exploitation						10 000	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL PROJET 3/VDM COMPLEMENT</b>						<b>10 000</b>	

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		légale Valeur d'origine en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	525					525	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>	<b>525</b>					<b>525</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des construction							
Installations techniques, matériel et outillage Inc	9805					9805	
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	59856					59856	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>69660</b>					<b>69660</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres Immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	1493					1493	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)</b>	<b>1493</b>					<b>1493</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>71678</b>					<b>71678</b>	

**AMORTISSEMENTS**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	525			525
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>	<b>525</b>			<b>525</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	9 805			9 805
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 030	826		59 856
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>68 834</b>	<b>826</b>		<b>69 660</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>69 359</b>	<b>826</b>		<b>70 185</b>

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>				

**ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE**

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1493		1493
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11810	11810	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	635	635	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1209	1209	
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques	20300	20300	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1973	1973	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>37420</b>	<b>35927</b>	<b>1493</b>

**PROVISIONS**

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	9107,06			9107,06
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour Impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7500			7500
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16607,06</b>	<b>16800</b>		<b>33407,06</b>

**ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE**

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 108	1 108		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 608	3 608		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	97	97		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	4 674	4 674		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 940	3 940		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>13 425</b>	<b>13 425</b>		

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	3940
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	

**CHARGES À PAYER**

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Déttes fournisseurs et comptes rattachés	
Déttes fiscales et sociales	
Déttes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4671
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>4671</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	